

DIRECTIVES POUR LA PUBLICATION DES RÉSUMÉS EXÉCUTIFS ET RAPPORTS DÉTAILLÉS

Les Rapporteurs des Groupes d'espèces sont chargés de la préparation (1) du Projet de Résumé exécutif du Groupe d'espèces, (2) de la version finale du Rapport détaillé du Groupe d'espèces et (3) de l'enregistrement électronique comportant tous les fichiers d'entrée, les programmes utilisés dans les analyses, et toutes les sorties des analyses. Les Rapporteurs sont priés de respecter les dates limites et de suivre les directives et le format pertinents exposés ci-dessous :

1 Dates limites

Le Projet de Résumé exécutif et le Rapport détaillé adopté doivent être transmis au Secrétariat avant la clôture de la session d'évaluation du stock. Le Secrétariat acceptera toute correction au Rapport détaillé, apportée par le Rapporteur, jusqu'à la clôture de la plénière du SCRS. L'adoption des rapports terminés/corrigés après ces dates limites relève de la seule responsabilité du Rapporteur, et leur diffusion peut être retardée. L'enregistrement électronique (entrées/sorties) doit également être remis au Secrétariat avant la clôture de la session d'évaluation du stock.

Type de document	Remis au Secrétariat par	Dates limites		Remarques
		Document à diffuser	Corrections finales	
Résumé exécutif*	Rapporteur	Clôture de la session d'évaluation du stock (et 48 h, au moins, avant la plénière du SCRS)	Le même jour que l'examen par le SCRS	- Projet révisé et adopté par la plénière du SCRS
Rapport détaillé**	Rapporteur	Clôture de la session d'évaluation du stock***	Fin de la plénière du SCRS***	- Adopté par le Groupe d'espèces ; non débattu à la plénière du SCRS
Enregistrement électronique de la session d'évaluation du stock	Rapporteur	Clôture de la session d'évaluation du stock	n/a	- Tous les fichiers d'entrée, les programmes utilisés dans les analyses, et toutes les sorties des analyses doivent être archivés électroniquement

* Publié dans les Rapports biennaux

** Publié dans les Recueils de documents scientifiques

*** L'adoption des rapports terminés/corrigés après ces dates limites relève de la seule responsabilité du Rapporteur, et leur diffusion/publication peut être retardée.

2 Résumé exécutif du Groupe d'espèces (traduit pour la plénière du SCRS et le Rapport biennal)

Le Résumé exécutif du Groupe d'espèce est le rapport des sections sur l'évaluation du stock des espèces du Rapport du SCRS. Il comporte l'avis sur l'état des stocks pour les stocks relevant de l'ICCAT. Le Résumé exécutif pour le Rapport du SCRS doit être aussi concis que possible. Ce rapport doit résumer les faits et les nouvelles conclusions. Les changements importants apportés aux méthodologies utilisées pour les évaluations précédentes doivent être signalés. Le terme "le Comité" est utilisé dans les Résumés exécutifs pour se référer à la plénière du SCRS et doit être réservé aux recommandations fermes. Le Rapporteur du Groupe d'espèces exposera le projet de Résumé exécutif au SCRS lors d'une présentation orale qui ne durera pas plus de 20 minutes.

2.1 Format des Résumés exécutifs

Le format présenté ci-dessous a été établi en 1995. Les Rapporteurs sont priés de suivre les directives et le format pertinents exposés ci-dessous :

Présentation du Résumé exécutif	nbr pages maximum * (5 pages + prises max.)
<i>SPP-1. Biologie</i>	1/4
<i>SPP-2. Description des pêcheries</i>	1/4
<i>SPP-3. Etat des stocks</i>	1
<i>SPP-4. Perspectives</i>	1/2
<i>SPP-5. Effets des réglementations actuelles</i>	1/4
<i>SPP-6. Recommandations de gestion</i>	1/2
RÉCAPITULATIF DE L'ESPÈCE [tableau]	
SPP-Tableau 1	1/4 + prises
SPP-Figures	2

* Lorsque plusieurs stocks sont présentés dans un même Résumé exécutif, le rapport peut être rallongé à la discrétion du Président du SCRS.

2.2 Tableaux et figures des Résumés exécutifs

Le Résumé exécutif ne comportera que deux **tableaux** : un tableau récapitulatif à la fin du texte du Résumé exécutif et les prises par pays sur la/les page(s) suivante(s). Le tableau récapitulatif résumera l'état de la ressource, exposera l'objectif de gestion et déterminera où se situe le stock par rapport à ce point de référence. Il convient de faire preuve de souplesse dans le choix du/des point(s) de référence utilisé(s), et le Groupe d'espèces sera le plus à même de le/les déterminer, voir ci-dessous :

Rubriques du tableau RÉCAPITULATIF DE L'ESPÈCE du Résumé exécutif :
Production maximale équilibrée
Production actuelle
Production de remplacement actuelle
Biomasse relative (ou SSB) ou Nombres : $B_{\text{actuelle}}/B_{\text{PME}}$, $B_{\text{actuelle}}/B_{\text{année de référence}}$
Mortalité par pêche relative : $F_{\text{actuelle}}/F_{\text{PME}}$, $F_{\text{actuelle}}/F_{\text{max}}$, $F_{\text{actuelle}}/F_{0.1}$, $F_{\text{actuelle}}/F_{\text{année de réf}}$
Recrutement relatif: $\text{Recrutement}_{\text{actuel}} / \text{Recrutement}_{\text{année de référence}}$
Mesures de gestion en vigueur

Toutes les **figures** doivent tenir sur deux pages (excepté pour les rapports pluri-espèces, voir ci-dessus). Le nombre et la forme des figures doivent être adaptés aux besoins de l'espèce spécifique. Les figures suivantes sont recommandées : délimitation du stock, prise (durée des séries temporelles déterminées par le Groupe d'espèces), abondance des grands poissons (biomasse du stock reproducteur préféré ou Groupe plus), abondance des petits poissons (recrutement de groupement de petits poissons), et taux de mortalité par pêche.

3 Rapport détaillé du Groupe d'espèces (langue(s) d'origine pour la plénière du SCRS ; texte traduit pour les Recueils de documents scientifiques)

L'objectif du Rapport détaillé est de fournir un enregistrement de la session d'évaluation du stock, de documenter les méthodologies utilisées et leurs postulats ainsi que toute modification par rapport aux méthodologies utilisées dans les évaluations précédentes, la raison de ces modifications et les résultats obtenus. Le terme "le Groupe" est utilisé dans les Rapports détaillés pour se référer aux participants. Etant donné que ce rapport constitue l'enregistrement de la réunion, **il doit être terminé et adopté avant la clôture de la session d'évaluation du stock**, ce qui assurera sa diffusion (dans la/les langue(s) d'origine) à la plénière du SCRS. L'adoption des rapports terminés après cette date limite relève de la seule responsabilité du Rapporteur et leur diffusion par le Secrétariat peut être retardée.

3.1 Format du Rapport détaillé

Le format ci-dessous a été établi en 1995, révisé en 2003, et doit rester flexible. Le texte du Rapport détaillé étant traduit pour les Recueils de documents scientifiques, et afin d'éviter des documents trop détaillés, des limites de taille ont été fixées en 2003. Aux fins de cohérence entre les espèces, le format suivant doit être suivi (mais il peut toutefois varier, dans les rubriques obligatoires 1-8, pour les espèces individuelles) :

Présentation du Rapport détaillé	nbr Pages (11 pages max.)
1 Ouverture, adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions	½
2 Description des pêcheries (comporte souvent une description flottille par flottille)	1*
3 Etat des stocks	
3.1 Structure des stocks	½*
3.2 Données de prise par taille	½*
3.3 Données de taux de capture	1½*
3.4 Paramètres de population biologiques	½*
3.5 Résultats du modèle d'évaluation du stock	2*
3.5.1 Modèles de production	
3.5.2 Modèles structurés par âge	
3.7 Production et géniteurs par recrue	½*
3.8 Projections	½*
3.9 Incertitudes	½*
4 Facteurs environnementaux	½*
5 Effets des réglementations actuelles	½*
6 Recommandations	
6.1 Statistiques et recherche	1*
6.2 Gestion	½*
7 Autres questions	¼
8 Adoption du rapport et clôture	¼
Tableaux**	non limité
Figures**	non limité
Appendices**	non limité

* nbr pages par stock
** non traduit

Pour les autres sessions (CGPM, Groupe de travail Méthodes...), le nombre maximum de pages est également fixé à 11 pages mais les rubriques seront établies à la discrétion du Président.

3.2 Tableaux et figures du Rapport détaillé (non traduits pour les Recueils des documents scientifiques)

Les tableaux et les figures se trouvent après le texte. Ils doivent être rédigés clairement, en tenant compte du fait qu'ils seront éventuellement réduits dans la version finale du Recueil de documents scientifiques.

Les titres des tableaux doivent précéder le tableau alors que les légendes des figures doivent être placées après la figure. Dans la mesure du possible, la source des tableaux et figures (le document d'où ils sont tirés) doit être indiquée entre parenthèses, sauf si les figures et tableaux ont été créés par le Groupe.

Tous les tableaux et figures doivent être numérotés dans un ordre consécutif.

3.3 Appendices du Rapport détaillé (non traduits pour les Recueils des documents scientifiques)

Les Appendices seront placés après le texte, les tableaux et les figures. L'Ordre du jour, la Liste des participants et la Liste des documents constitueront les trois premiers appendices. Des appendices supplémentaires peuvent éventuellement être ajoutés, dans des circonstances exceptionnelles, et peuvent comporter des aspects plus détaillés des analyses.

4 Enregistrement électronique de la session d'évaluation du stock

Tous les fichiers d'entrée, les programmes utilisés dans les analyses, et toutes les sorties des analyses doivent être archivés électroniquement (sur disquette ou CD), ce qui permettra de reconduire l'évaluation du stock. Si la version des programmes utilisés pour les analyses de l'évaluation est enregistrée, son contenu pourra être étudié : en plus d'améliorer la crédibilité du SCRS, tous les scientifiques pourront alors avoir accès aux programmes et aux sorties et ils pourront utiliser des programmes à la pointe de la technologie, lesquels ne sont peut-être pas encore documentés. Comme courtoisie envers les autres chercheurs, tous les scientifiques participant s'efforceront de soumettre la documentation de leurs programmes afin de l'inclure dans le catalogue des programmes d'évaluation de l'ICCAT. La copie originale des disquettes/CD sera conservée au Secrétariat.

5 Remarques générales sur les formats

Veillez utiliser les exemples des derniers Rapports biennaux et des Recueils de documents scientifiques comme directives générales. Veuillez tenir compte de ce qui suit :

Logiciel :	Veillez utiliser MSWord
Papier :	A4
Police :	Les documents finaux doivent être en Times New Roman 10.
Marges :	2.5 cm d, g, h, b et 1.5 cm en-têtes, 2 cm pieds de page.
Paragraphes:	Insérer un espace entre les paragraphes (l'ICCAT n'utilise plus les retraits de paragraphe).
Tonnes:	L'abréviation de la tonne métrique est « t » (et non plus « MT »).